
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-deuxième séance – Samedi 15 décembre 2001, à 10 h

Présidence de M. Pierre Losio, président

La séance est ouverte à 10 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Olivier Coste, Sacha Ding, M^{mes} Micheline Gioiosa, Vanessa Ischi Kaplan, M. Guy Jousson, M^{me} Virginie Keller Lopez, M. Alain-Georges Sandoz et M^{me} Evelyne Strubin.*

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare, maire, M. André Hediger, vice-président, MM. Christian Ferrazino, Pierre Muller et Alain Vaissade, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 5 décembre 2001, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour samedi 15 décembre 2001, à 8 h, 10 h, 14 h, 16 h 30 et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2002 (PR-150 A/B)¹.*Suite du premier débat*

M. Jean-Pascal Perler (Ve). J'ai attentivement écouté les orateurs qui se sont exprimés lors de la séance précédente. La droite veut faire croire à l'Alternative que nous avons un mauvais budget. Nous l'avons presque crue, mais nous ne nous laisserons pas abuser. Les Verts annoncent d'ores et déjà qu'ils voteront en faveur de ce projet de budget ce soir, car il est excellent. Je vais développer quatre points à l'appui de cette décision prise par les Verts.

Premièrement, ce projet de budget dégage un petit boni. Ce point semble insignifiant, mais il démontre que nous ne sommes pas dans les chiffres rouges. Si nous nous référons au budget financier quadriennal (BFQ), nous constatons que cette situation ne va pas changer de sitôt, sauf catastrophe majeure. Or, malgré la présence de la récession, nous ne sommes pas encore dans une période dramatique. D'ailleurs, le BFQ proposé par le Conseil administratif présente des excédents pour les cinq ou six prochaines années.

Deuxièmement, les revenus inscrits dans ce projet de budget 2002 sont tout à fait réalistes. Ils n'augmentent que de 4 millions par rapport au budget 2001. Si je tiens à mentionner ce point, c'est en raison du fait que certains bruits de couloir nous ont annoncé que les comptes 2001 seront excédentaires de 100 millions de francs. Nous ne développerons pas davantage ce thème, car ce ne sont que des

¹ Rapports, 3427, 3662.

bruits de couloir, mais il semblerait qu'ils soient confirmés. Ce montant avancé de revenus supérieurs de 100 millions par rapport au budget 2001 est bien plus extraordinaire que celui de 4 millions présenté dans le budget 2002. C'est la raison pour laquelle j'insiste sur le réalisme de ces revenus.

Nous, les Verts, considérons que les charges globales inscrites au projet de budget sont totalement maîtrisées: il n'y a que 12 millions de charges supplémentaires. La majeure partie de ces 12 millions est due au déblocage des mécanismes salariaux et aux différentes titularisations ainsi qu'à d'autres choses mineures. Cependant, ce ne sont que ces deux points qui font en fin de compte augmenter les charges du personnel dans le projet de budget. Des comparaisons ont été faites avec les comptes 2000. Evidemment, il paraît y avoir de grandes différences entre le projet de budget 2002 et les comptes 2000, mais cela est tout à fait normal. De 2000 à 2001, des amortissements complémentaires ont été instaurés pour la première fois et ont, de ce fait, dopé les charges. Or, actuellement, nous n'avons pas trouvé mieux que les amortissements complémentaires pour diminuer la dette.

Précisément à propos de la dette, celle-ci est en constante diminution depuis deux ou trois ans. Dans le projet de budget 2002, cette diminution de la dette est due au fait que le Conseil administratif autofinance les investissements à hauteur de 110%. L'augmentation de la dette en vigueur jusque dans les années 90 était due au rythme pharaonique des investissements votés par l'Entente, majoritaire à cette époque, mais, depuis lors, la dette diminue. Elle ne diminue peut-être pas assez rapidement aux dires de certains, mais elle diminue au rythme de l'Alternative, ce qui permet à cette dernière de mener à bien sa politique en Ville de Genève et cela ne fonctionne finalement pas si mal que cela!

Une voix. Bravo!

M. Jean-Pascal Perler. La quatrième raison pour laquelle nous trouvons le projet de budget tout à fait honorable est le fait que le Conseil administratif propose, malgré tout, une politique volontariste de l'emploi dans ce monde morose où s'enchaînent les licenciements et les fusions à l'échelle planétaire. Il convient de le souligner et les Verts adhèrent totalement à cette politique.

Actuellement, nous avons, en l'état, 75 postes de travail supplémentaires dans ce projet de budget – je dis «en l'état», car il y a aura peut-être quelques amendements – ainsi que 95 titularisations, un fait qu'il convient aussi de souligner. Les uns, comme d'habitude, trouveront que c'est foncer droit dans le mur. Nous, nous répondons que c'est une politique volontariste et tout à fait positive de la municipalité de la Ville de Genève.

En effet, ces postes, à qui servent-ils? Ils ne favorisent pas les chefs de service. Des anecdotes ont été racontées au sujet de transferts de postes dus au fait que le chef de service ne s'entendait pas avec tel ou tel collaborateur. Ce ne sont que des anecdotes. Ces augmentations de personnel vont permettre, enfin, aux services concernés de souffler après dix ans de gel total en matière d'engagement de personnel. Or, finalement, le but recherché est bel et bien l'augmentation des prestations envers la population.

Un autre point me semble également important, celui concernant les centimes additionnels. Chaque année, une diminution des centimes additionnels est proposée par l'Entente. A quoi sert la diminution des centimes additionnels? A diminuer les revenus de la Ville de Genève, c'est-à-dire en dernière analyse à faire diminuer les charges. Qui va en pâtir? Ce sont toujours les mêmes, les citoyens, qui verront diminuer leurs prestations. A quoi cela sert-il de diminuer les centimes additionnels? Cela sert à abaisser les impôts, mais à qui profite la réduction des impôts? Elle profite toujours aux mêmes, soit à ceux qui ont déjà beaucoup d'argent.

J'apprécie toujours qu'on aborde ce sujet, parce que j'ai des chiffres à ce propos. Les chiffres sont très éloquents: pour des contribuables déclarant 60 000 francs de revenus, la diminution d'impôts est de 15 francs par mois, ce qui est ridicule par rapport aux 13 millions de francs de moins que cela entraîne pour les prestations collectives. Concernant les revenus de plus de 300 000 francs annuels, la diminution devient plus intéressante: environ 100 francs par mois. Moralité: à qui profite cette diminution d'impôts? A ceux qui payent peut-être beaucoup d'impôts, mais qui ont déjà assez d'argent. Finalement, il vaut mieux que la collectivité publique distribue son argent sous forme de prestations collectives sans commune mesure avec de petits cadeaux, tels qu'une réduction aussi minime des impôts.

Il est un dernier point qu'il convient de relever concernant le centime additionnel. Voter une diminution du centime additionnel, c'est bien, mais peut-on à l'inverse voter une augmentation de ce dernier? Cela est moins sûr: toutes les nouvelles taxes proposées aux citoyens de la Confédération et du Canton ont été refusées. Ces derniers ne veulent ni augmentation d'impôts ni augmentation de taxes. Si nous proposons une diminution du centime additionnel, nous ne pourrions plus jamais en demander une augmentation par la suite, en cas de besoin.

Je terminerai en mettant un peu d'eau dans mon vin. Tant que la dette ne sera pas passée en dessous de la barre du milliard de francs, les Verts n'accepteront pas de diminuer le centime additionnel. Mais en deça, nous serons d'accord d'entrer en matière.

Le dernier point que je voulais traiter est, pour les Verts, le point noir de ce budget. Comme je l'ai mentionné dans mon entrée en matière, le premier point

mis en évidence dans le rapport du Conseil administratif est le développement durable. Or les Verts réclament depuis nombreuses années une meilleure lisibilité tant dans les comptes que dans le projet de budget en matière de développement durable. A force d'entendre ces réclamations, le Conseil administratif a fait des efforts. Il y a même eu l'engagement d'une déléguée à l'Agenda 21 au printemps 2001, soit assez récemment somme toute. Un premier rapport traitant de l'état des lieux a été remis au Conseil administratif au mois de septembre, alors que le projet de budget avait déjà été imprimé. C'est la raison pour laquelle M. Vaissade, suite à ce premier état des lieux, a accepté de modifier le projet de budget en augmentant les frais relatifs à la mise en place de l'Agenda 21, afin de donner plus de moyens à la Délégation à l'Agenda 21. Que s'est-il passé ensuite, à la commission des finances? La commission des finances n'est malheureusement pas entrée en matière sur cette proposition, une proposition de dernière minute, soit dit en passant.

Si le Conseil municipal veut développer et finaliser l'élaboration de l'Agenda 21, ce que tous les conseillers municipaux réclament depuis fort longtemps, j'invite vivement l'ensemble du Conseil municipal à voter la réintroduction de cette ligne au budget, lorsque M. Vaissade la demandera tout à l'heure par le biais d'un amendement pour que l'Agenda 21 devienne enfin opérationnel.

En conclusion, les Verts voteront en faveur du budget de la Ville pour l'exercice 2002.

M. Alain Comte (AdG/TP). En ce qui concerne le Parti du travail, si nous sommes d'accord avec le projet de budget 2002 qui nous est proposé aujourd'hui, nous le sommes beaucoup moins concernant la manière dont les différentes commissions ont dû travailler. Comme les années précédentes, les estimations des rentrées fiscales ne nous sont parvenues que très tardivement. Dans ces conditions, il est très difficile de rendre un travail sereinement.

Je tiens ici à remercier M^{me} Salerno, auteure du rapport général, qui a réalisé des prouesses afin de pouvoir nous présenter aujourd'hui ce document. Mes remerciements vont également au personnel des différents départements pour les explications fournies aux commissions spécialisées, avec des remerciements particuliers pour le personnel de la Direction des finances et du Service du budget qui a œuvré sans relâche pour que tout soit prêt et que tout se passe bien au cours de nos débats.

Au nom du Parti du travail, je constate avec satisfaction que le Conseil administratif a concocté un projet de budget 2002 avec comme option fondamentale de promouvoir une démocratie locale solidaire. Cet objectif ne pourra être réalisé

qu'en renforçant le service public. Il me paraît intéressant de relever quelques options importantes prises par notre exécutif. Je citerai notamment le renforcement des prestations, l'option de choix budgétaire pour ne pas reporter sur les prochains exercices des charges de fonctionnement excessives, l'effort devant être fourni concernant le remboursement de la dette, ainsi que l'Agenda 21 en cours de réalisation dans l'administration municipale, un projet qui va dans le sens de notre politique environnementale pour un développement durable. Malheureusement, et comme l'a évoqué M. Perler, il s'est trouvé une majorité à la commission des finances pour diminuer de plus de 650 000 francs la somme proposée par le Conseil administratif pour l'Agenda 21.

Par ailleurs, le public bénéficiaire et consommateur de prestations fera également l'objet d'une attention toute particulière. Je citerai encore brièvement certaines options qui méritent d'être relevées: un développement économique et social pour tous, les nouvelles technologies au service du plus grand nombre, le développement d'un service public de proximité, de même que l'aménagement d'infrastructures sportives et culturelles, la promotion d'une politique de coopération et la mise en place d'outils de pilotage des subventions.

Les relations entre le Conseil administratif et le personnel de l'administration seront améliorées. Cela concerne les cadres, la commission du personnel ainsi que les organisations syndicales. Un certain nombre de membres du personnel ayant un contrat à durée déterminée ont vu leur situation être régularisée. L'effort doit être poursuivi dans ce domaine. Un nouveau statut du personnel du XXI^e siècle verra le jour l'année prochaine. J'émetts ici quelques réserves à ce sujet. Si je me réfère à certaines déclarations, d'aucuns voudraient que le nouveau statut se calque davantage sur le Code des obligations. Si tel devait être le cas, le Parti du travail ne l'accepterait pas.

Enfin, pour clore le sujet, j'espère que l'étude de la réduction du temps de travail trouvera une réalisation en 2002. Toujours en ce qui concerne le personnel, je salue en particulier la création de 77 nouveaux postes dans l'administration municipale. Cette mesure nous apparaît judicieuse et nécessaire, au vu des 8000 chômeuses et chômeurs que compte encore notre canton. Elle compense également le gel de l'engagement de personnel en vigueur durant ces dernières années de récession.

Selon de récentes estimations émanant du Département cantonal des finances, il faudra tenir compte d'une diminution de 36 millions de francs de recettes fiscales pour 2002. Ce chiffre reste malgré tout une estimation. La vérité absolue ne sera connue qu'en 2003, lors du bouclage des comptes 2002. Sachant que les estimations sont souvent fort éloignées des réalités, ce chiffre n'a, à nos yeux, qu'une valeur d'estimation. Le Parti du travail n'est donc pas tombé dans le piège de revoir le budget 2002 à la baisse.

Au chapitre des subventions, il faut constater quelques augmentations substantielles. Je note avec satisfaction l'augmentation de 4 millions de francs en faveur des institutions de la petite enfance. Le département des affaires culturelles voit également son chapitre subventions et allocations augmenter de quelque 3,5 millions de francs. Quant au département des sports et de la sécurité, environ 400 000 francs supplémentaires sont destinés, dans la plupart des cas, à réajuster les subventions versées à des clubs ou à des associations. En ce qui concerne ces trois chapitres, la culture, les sports et la petite enfance, nous sommes satisfaits des options choisies.

Concernant les investissements nets s'élevant à quelque 104 millions de francs, il est réjouissant de constater que ces investissements sont autofinancés. Le Parti du travail a toujours été en faveur des investissements, mais pas de manière démesurée. Nous resterons donc attentifs aux projets qui nous seront soumis au cours de l'année prochaine.

Je souhaite ajouter quelques mots au sujet du rapport de minorité. Le Parti libéral et le Parti radical veulent diminuer les charges de 17,5 millions de francs, soit 10 millions sur le groupe de comptes englobant les biens, services et marchandises et 7,5 millions sur celui comprenant les subventions. Pour ce qui est des «Biens, services et marchandises», il nous paraît difficile de diminuer ici et maintenant ce groupe de comptes quasiment à l'aveuglette, au cours de la présente séance plénière du Conseil municipal. D'ailleurs, la même remarque s'applique à la diminution des subventions. De plus, la proposition de diminuer les centimes additionnels de 45,5 à 44,5 centimes ne nous paraît pas raisonnable, le taux des centimes additionnels restant dans la moyenne des communes genevoises. Nous pensons également à la diminution de la dette et, dans ce contexte, nous ne modifierons pas les centimes additionnels.

A propos de la dette de la Ville de Genève, le rapporteur de minorité évoque les années 80 et l'économie florissante de cette époque qui permettait d'augmenter les charges sans états d'âme. Cependant, Mesdames et Messieurs, à cette époque la dette a augmenté et l'Entente nous a légué 1,3 milliard de francs de dettes lorsque l'Alternative a pris le pouvoir en 1995. Où en serions-nous si nous étions partis de zéro? Je vous fais grâce des calculs, qui sont, par ailleurs, simples à faire. Nous aurions environ 500 millions de dettes et non pas 1,8 milliard comme c'est le cas actuellement. Or c'est bien l'Entente qui a creusé un trou énorme dans le budget alors que la réalité économique était florissante.

En conclusion, le Parti du travail vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à voter ce projet de budget 2002.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Un des préopinants a dit tout à l'heure qu'un budget représentait un choix politique. Or cette municipalité est dirigée par

un Conseil administratif à majorité de gauche ainsi que par un Conseil municipal également à majorité de gauche. Il ne faut donc pas s'étonner que la politique budgétaire de la Ville de Genève soit une politique de gauche. Les déclarations précédentes de certains représentants de la droite laissent penser que ces derniers voudraient prendre leurs désirs pour des réalités, c'est-à-dire voir la gauche mener une politique de droite. Quelle serait cette politique de droite? C'est une politique que je peux résumer en une phrase: les riches ne le sont jamais assez et les autres le sont toujours trop. Je vais développer ci-après les arguments étayant cette démonstration.

L'Entente voudrait également nous faire croire que la Ville de Genève est une ville agréable et rayonnante, une ville qui tient son rang sur le plan international, tout en investissant dans un certain nombre de domaines, tels que la culture, les sports ou la qualité de la vie. L'Entente voudrait également que les salariés de la Ville de Genève soient payés en terme nominal avec les salaires qu'ils avaient il y a vingt ans ou trente ans alors que les mêmes personnes considèrent que l'économie doit être calquée sur les mouvements de la Bourse – mais uniquement quand cela les arrange! Quand les indices boursiers chutent, la droite s'exclame: «C'est la récession!», mais quand les indices grimpent, l'Entente ne dit pas qu'il y a une relance économique: «Oui, mais il ne faut pas prendre cela pour argent comptant, parce qu'après les indices vont chuter!» Il convient donc de rester toujours vigilants.

L'Entente essaye également de nous faire croire que la Ville de Genève vit actuellement au-dessus de ses moyens. L'année dernière, elle a dit la même chose et l'année précédente également. J'ai lu tout à l'heure une phrase absolument extraordinaire dans le rapport de minorité de M. Hainaut qui se permet de nous donner des leçons. Je cite: «Alors que dans les années 80 l'économie florissante permettait de voir la vie en rose et d'augmenter les charges sans trop d'états d'âmes, dans les années 90, la situation s'est inversée et le chômage, ajouté aux mauvaises affaires des entreprises, a sérieusement entamé les gains fiscaux de la Ville de Genève.»

Je me suis posé la question et j'ai fait quelques recherches pour déterminer qui était majoritaire en Ville de Genève dans les années 80. Cherchez l'erreur, c'était justement la droite! C'est la droite qui pratiquait cette politique. D'ailleurs, je serais ravi de voir la droite continuer à tenir ce genre de raisonnement concernant la Ville de Genève. En effet, plus l'Entente raisonne de cette manière, plus les budgets et les comptes de la Ville de Genève sont excédentaires. L'Entente avait dit la même chose il y a trois ans. Selon elle, la Ville de Genève vit au-dessus de ses moyens. La Ville de Genève doit donc diminuer les dépenses, mais, en même temps, rembourser la dette. Pour rembourser cette dette, il n'y a pas mieux évidemment que la réduction du centime additionnel. Telle est la méthode que la

droite souhaiterait employer pour réduire la dette, mais, en fait, c'est priver la ville de l'argent nécessaire pour rembourser la dette.

Or l'Entente, qui prétend représenter les milieux économiques de notre canton et de notre ville, oublie que, lorsque la Ville de Genève a un budget d'un milliard de francs, il s'agit d'un milliard injecté dans l'économie genevoise, un milliard créant des emplois, un milliard faisant tourner l'économie. Ce ne sont pas les agents municipaux ou le personnel municipal qui empochent l'argent destiné aux investissements. Ce sont les entreprises genevoises travaillant avec eux qui en bénéficient, ce sont des emplois qui sont créés. Les salaires versés au personnel servent également à faire tourner l'économie genevoise. Il y a les loyers, les primes d'assurances maladie, les frais médicaux ainsi que l'argent dépensé dans les magasins. Tout cet argent fait tourner l'économie genevoise.

On oublie trop souvent de dire que la masse salariale, soit le pouvoir d'achat des gens, intervient à hauteur de 75 à 80% dans le revenu cantonal. Les mêmes personnes parlant de récession omettent de dire que la récession, la croissance ou la relance de l'économie sont liées à l'évolution du revenu cantonal et, sur le plan suisse par exemple, du produit intérieur brut. Quand on sait, par exemple, que les revenus salariaux représentent 75% environ du revenu cantonal à Genève, si l'on réduit la masse salariale – soit les salaires des travailleurs et les revenus sociaux – on ne fait alors que réduire la croissance, avec pour conséquence d'inciter à la récession.

C'est la dernière fois que j'ai l'honneur et le plaisir d'intervenir en matière de budget et vous me pardonnerez de faire certaines références. J'écoute, en effet, depuis deux ou trois ans ces débats et j'ai l'impression que certains représentants de la droite appellent de leurs vœux la récession, une situation économique vraiment catastrophique pour justifier leurs prévisions. Ils nous annoncent chaque fois certaines choses avec une précision diabolique.

Il faudrait peut-être leur donner quelques conseils; ils pourraient, par exemple, conseiller les passionnés du loto ou les turfistes pour jouer sur les bons chevaux ou choisir les bons numéros. Ils savent tout à l'avance. L'année dernière, par exemple, l'Entente disait que les finances de la Ville de Genève étaient catastrophiques, alors que, finalement, la Ville a eu plus de 87 millions de boni. 87 millions! Il en a été de même l'année précédente et il en sera de même l'année prochaine. La droite avait affirmé qu'une catastrophe, la récession, s'annonçait pour le budget 2001. Il suffit de lire leurs déclarations dans le *Mémorial* concernant le budget. Or les comptes 2001 seront sûrement excédentaires de plusieurs dizaines de millions de francs, certains affirmant même de 100 millions de francs.

Une fois de plus, la droite se révèle être un très mauvais expert en la matière. Les arguments que ses représentants avancent sur le budget 2002, les revenus

2002, l'avenir économique de la ville ne sont guère crédibles. Je ne les suivrai pas sur ce chemin-là.

Nous ne savons plus quoi penser concernant les charges du personnel. Lorsque la situation économique est mauvaise, il ne suffit pas, selon la droite, d'appliquer les mécanismes salariaux, il faut que le pouvoir d'achat diminue. Lorsque la situation économique est bonne, il ne faut surtout pas respecter les engagements de la Ville, parce que la situation économique redeviendra mauvaise par la suite. Cependant, la situation économique sera-t-elle un jour bonne? Quand pourra-t-on s'attendre à ce que les gens soient payés correctement et que le contrat soit respecté par la Ville de Genève?

J'ai examiné avec beaucoup d'attention les dernières modifications et rectifications en matière de charges du personnel. Les charges globales de la Ville de Genève par rapport au budget 2001 s'accroissent de l'ordre de 1,6%. Comme vous allez le constater pour 2001 par exemple, l'excédent de revenus va dépasser 10% du budget global. En ce qui concerne les charges globales, il s'agit de 1,6%, mais la situation n'est pas aussi noire que la droite la décrit. Par conséquent, lorsque l'Entente prétend que les charges du personnel ont augmenté de manière intolérable, je ne peux pas accepter cet argument, tout simplement parce que le personnel n'a pas reçu cette différence de salaire.

Il y a eu d'une part, comme certains conseillers municipaux l'ont dit, une prise en compte de certains éléments inacceptables pour le personnel des institutions de la petite enfance. Il était injustement traité, que ce soit au niveau du deuxième pilier ou du retard salarial. Or, comme la situation s'est améliorée – vous ne pouvez pas le nier – il est temps d'agir en sa faveur, car la droite n'acceptera pas de le faire quand la situation sera mauvaise. Il n'y a pas de raison que, quand la situation économique est bonne, on n'œuvre pas en faveur de la petite enfance. Le Conseil administratif a eu raison de faire un effort pour que le secteur de la petite enfance soit municipalisé et qu'il puisse répondre aux besoins croissants de la population.

Concernant les autres catégories de personnel, l'Alliance de gauche n'accepte évidemment aucune attaque visant les salaires du personnel quel qu'il soit. Nous avons été opposés au gel des mécanismes salariaux; nous ne pouvons donc qu'être satisfaits de la remise en vigueur de ces derniers. Un certain nombre de retards ont été accumulés, mais j'espère que la situation financière s'améliorera pour que des rattrapages puissent être faits en faveur du personnel ayant subi, comme chacun le sait, un préjudice important en matière de salaire et de statut du personnel.

En ce qui concerne la dette, on évoque chaque fois cette dette insupportable. Mesdames et Messieurs, comme je l'ai rappelé à plusieurs reprises, ce sont des chiffres élaborés par le département des finances, dirigé par un éminent libéral,

M. Pierre Muller. Ces chiffres indiquent que la dette de la Ville de Genève, calculée par habitant, est très nettement inférieure à celle, par exemple, de Zurich, de Bâle ou de Lausanne. Il est vrai que la dette est importante en Ville de Genève et qu'il faut la réduire. Cependant, elle ne cesse de diminuer depuis quelques années et, si on la considère en francs constants et par habitant, elle a diminué très fortement. Il faut poursuivre l'effort certes, mais on ne réduit la dette que lorsqu'il y a un excédent de revenus.

La droite veut donc diminuer l'excédent de revenus, puisqu'elle veut diminuer les centimes additionnels. On constate ainsi que la droite ne veut pas réduire la dette. Cependant, s'il y a une dette, il y a aussi des intérêts à payer. L'Entente oublie de dire qu'une partie de cette dette a été constituée durant les années où la droite était majoritaire. Elle oublie également de dire qu'une partie de la dette génère malgré tout des recettes. Il faut prendre en considération le fait que les revenus des biens de la Ville de Genève sont de l'ordre de 125 millions, soit environ 50 millions de plus que la charge de la dette.

Par ailleurs, quand la droite prétend vouloir réduire le centime additionnel, comme elle le répète chaque fois, elle oublie cependant de dire à qui profite cette réduction. M. Perler a donné un certain nombre d'exemples et j'ai beaucoup apprécié son intervention à ce sujet.

Je vais vous donner quelques exemples supplémentaires. Dans le canton de Genève, environ 80% des gens – et même davantage, je crois – ont un revenu imposable inférieur à 100 000 francs. Les revenus inférieurs à 100 000 francs se sont accrus ces trois dernières années, d'un taux inférieur à l'inflation. Une perte de pouvoir d'achat s'y est ajoutée, suite à l'augmentation des primes des assurances maladie. En revanche, les revenus supérieurs à 500 000 francs ou un million de francs se sont accrus ces deux dernières années de 35% et, ces trois dernières années, de 50%.

Par ailleurs, il faut savoir que près de 23% des contribuables genevois n'ont pas de revenu imposable: ce sont les gens vivant en dessous du seuil de pauvreté. Que vous réduisiez d'un centime ou même de deux ou trois centimes, ces gens n'en verront de toute façon pas la couleur. Qu'est-ce que cette diminution va leur apporter? Rien, bien au contraire, en diminuant d'un centime le centime additionnel, soit de 13 millions les revenus de la Ville de Genève, ils seront privés d'un certain nombre de prestations. Voilà ce que cette baisse du centime additionnel entraînera pour ces gens. En revanche, les personnes gagnant 500 000 francs ou un million de francs pourront gagner plusieurs milliers ou dizaines de milliers de francs.

Ainsi, lorsque la droite prétend faire un cadeau aux contribuables, elle ne mentionne pas lesquels. Or il faut dire les choses telles qu'elles sont. Il faut parler vrai, il ne faut pas dire des mensonges faisant croire aux gens que l'Entente veut

leur faire des cadeaux. Il s'agit de cadeaux destinés à une infime minorité de gens au détriment de l'immense majorité. Il faut être honnête lorsqu'on présente ce genre d'arguments. En ce qui concerne le centime additionnel, Mesdames et Messieurs, vous comprendrez donc que nous n'allons pas suivre l'Entente sur cette voie.

Nous souhaitons que le Conseil administratif continue d'aller de l'avant, qu'il reste au service d'une ville digne de la place qu'elle occupe maintenant et qu'elle doit occuper sur le plan international. Une ville rayonnante, dans laquelle les gens ont accès à la culture, aux sports et à un certain nombre d'activités, où le social puisse être un exemple et non pas systématiquement décrié par ceux qui ne trouvent leur bonheur que lorsqu'une foule de mendiants se presse devant les portes des banques.

Nous n'allons pas suivre la droite sur cette voie. Nous demandons au Conseil administratif de continuer à agir pour faire de Genève un exemple et un modèle social avancé. Nous nous battons sur ce point et c'est la raison pour laquelle nous soutenons le Conseil administratif. Nous n'accepterons pas, par exemple, que le personnel soit précarisé, que les subventions soient réduites. J'ai examiné toutes sortes de subventions pour les jeunes, les clubs sportifs, des clubs pour les aînés leur permettant de mener une vie sociale correcte. Pour la culture, les subventions correspondant à une réduction d'un centime additionnel s'élèvent à 13 millions et de nombreuses associations touchent 5000 ou 10 000 francs. Le calcul est simple. Il y aura donc 1300 associations privées de subventions, si je considère qu'elles reçoivent 10 000 francs par année. Telles sont les conséquences des propositions de la droite.

Je conclurai en abordant certains thèmes plus concrets. En ce qui concerne le Service d'incendie et de secours (SIS) de la Ville de Genève, j'estime, au nom de mon groupe, que la demande de la part du Conseil administratif, de M. Hediger, je crois.... (*M. André Hediger bavarde.*) Ce dernier ne semble pas très intéressé par la question du SIS de la Ville de Genève.

Des voix. André!

M. Souhail Mouhanna. Monsieur Hediger, ce que je vais dire vous intéresse, parce que vous souhaitez certainement que les demandes que vous avez faites en faveur du SIS soient soutenues. En tout cas, notre groupe les soutient. Nous soutenons cette prise en considération des indemnités des pompiers qui n'ont pas été revalorisées ou revues depuis très longtemps. Nous regrettons, en revanche, que cela n'ait pas été fait plus tôt. Nous déplorons également que l'ensemble du personnel de l'administration municipale, soit tous les corps de métiers présents à la

municipalité, ne soit pas traité sur un pied d'égalité. Cependant, nous soutenons cette proposition avec l'espoir que le Conseil administratif va rapidement régler le problème pour l'ensemble de l'administration municipale.

Il serait d'ailleurs normal et logique que les indemnités structurelles, celles qui sont permanentes, soient intégrées au salaire. Il n'y a aucune raison, avec l'évolution que les différents métiers ont connue ces dernières années, que ce qui est devenu partie intégrante du salaire reste versé sous forme d'indemnités. Nous demandons donc au Conseil administratif de revoir ces indemnités dans cette optique. Les indemnités permanentes, qui font partie de l'exercice normal du métier, doivent être intégrées au salaire.

M^{me} Marie-France Spielmann (AdG/TP). Elles le sont déjà!

M. Souhail Mouhanna. Pour conclure...

Des voix. Ah!

M. Souhail Mouhanna. Je sais que certaines personnes sont impatientes que je termine, mais rassurez-vous...

Le président. Pas du tout, Monsieur Mouhanna, mais vous avez pris la parole déjà depuis vingt minutes.

M. Souhail Mouhanna. Excusez-moi, je conclurai donc en disant que mon groupe votera bien sûr ce projet de budget.

Par ailleurs, je souhaite dire à mes collègues de la droite ainsi qu'à l'ensemble de mes collègues conseillers municipaux que j'ai eu beaucoup de plaisir à siéger avec eux. J'ai beaucoup d'estime pour eux, malgré nos divergences politiques, mais j'ai du respect et de l'estime pour les personnes qui constituent ce Conseil municipal. Merci beaucoup. (*Applaudissements de l'Alliance de gauche et des socialistes.*)

M. Didier Bonny (DC). Je suis ravi de prendre la parole après M. Mouhanna pour deux raisons. Premièrement, je vais essayer d'être deux fois plus bref que lui et de me limiter à environ dix minutes de temps de parole. Deuxièmement, je par-

tage tout ce qu'il a dit à notre égard. J'ai eu beaucoup de plaisir à apprendre à le connaître durant cette législature, alors que j'avais auparavant une opinion de lui qui n'était pas forcément excellente. (*Brouhaha.*)

Cela dit, concernant la déclaration du groupe démocrate-chrétien au sujet du projet de budget 2002, vous me permettez tout d'abord de faire un bref exposé sur les conditions de travail. Ce thème a déjà été relevé par plusieurs personnes, auxquelles je me joins pour dire que travailler dans ces conditions est extrêmement difficile, de même qu'il est très difficile de désigner le coupable de cette manière de faire. Nous agissons en fonction des événements, mais il est vrai qu'il est très contraignant de devoir travailler dans ces conditions, d'autant plus quand on est le ou la rapporteur de ce budget en bout de chaîne – et ce n'est pas du tout péjoratif.

Au nom de mon groupe, je remercie donc M^{me} Salerno pour le travail qu'elle a réalisé dans des conditions difficiles ainsi que les services de l'administration, les services de M. Pierre Muller, qui ont également fait le maximum pour que nous puissions discuter de ce budget aujourd'hui.

Je proposerai pour l'année prochaine, si cela est possible – ainsi que je l'ai déjà fait, Monsieur le président, il y a trois ou quatre ans – que le Conseil administratif dépose son projet de budget deux semaines plus tôt, afin que nous puissions avoir une séance spéciale à la rentrée. Cela nous permettrait déjà de gagner deux semaines importantes. Il convient donc de réfléchir à ce point pour le budget 2003.

Cela dit, revenons-en à une vision globale de ce projet de budget. On constate alors que le budget 2002 dégage 55 millions de francs de bénéfices parce qu'il y a 50 millions de francs en amortissements complémentaires et 5 millions de francs de bénéfice net ou de boni – si j'ose utiliser cette expression. Je parle du budget qui sort de la commission des finances, puisque nous savons déjà que des amendements feront diminuer ce boni.

Si l'on examine ce projet de budget pour 2002 de façon globale, il s'en dégage une vision tout à fait positive. Que dire d'un budget qui réalise autant de bénéfice, si ce n'est: «Tant mieux, c'est formidable, nous sommes contents et profitons des jours qui viennent.» Malheureusement, ce serait avoir une vision à court terme. Nous pensons que cela reviendrait à dire: «Pour 2002, c'est en ordre et, après, on verra bien.»

Notre vision est quelque peu différente. Sans tomber dans la prudence absolue – ce qui n'aurait pas de sens non plus – nous avons de l'argent et nous pouvons en profiter, mais nous devons quand même faire attention aux dépenses supplémentaires dans ce projet de budget 2002. En effet, ce sont des dépenses qui vont exister encore très longtemps, telles que la création des nouveaux postes de

travail. Au mois de septembre, il y avait 99,5 nouveaux postes. Je ne parle pas ici des faux temporaires, car nous sommes d'accord avec cette régularisation de statut. Les 99 postes supplémentaires ont été ramenés à 77 postes, ce qui constitue déjà un effort louable de la part du Conseil administratif. Cependant, notre groupe estime que ce geste n'est pas suffisant. Nous souhaitons ramener ce chiffre à environ 55 nouveaux postes créés, et non 77. C'est la raison pour laquelle, sans aller aussi loin que nous avons été en commission des finances, nous proposerons une diminution d'environ une vingtaine de postes pour le budget prochain. Cette proposition nous paraît être très raisonnable, puisque, malgré cette diminution – si elle est acceptée, bien sûr – il y aurait encore une soixantaine de postes supplémentaires créés l'année prochaine, ce qui reste tout à fait substantiel.

Lorsque nous avons fait le choix de couper tel ou tel poste, nous avons évité de couper dans les postes de proximité, soit ceux de concierge, de la Voirie, des agents municipaux. A deux ou trois exceptions près, nous n'avons pas souhaité non plus toucher au domaine social, qui reste une priorité pour les démocrates-chrétiens, en particulier la petite enfance, la Délégation à la jeunesse ainsi que les différentes aides sociales, qu'il s'agisse des allocations sociales ou des prestations municipales.

En ce qui concerne le groupe de comptes 31, «Biens, services et marchandises», si l'on examine ce chapitre de manière approfondie, on constate qu'il est maîtrisé par rapport au budget 2001. A 200 000 francs près, la somme est la même, soit 147 millions de francs, mais si l'on compare cette dernière aux comptes 2000, tel n'est pas le cas. L'année dernière, nous nous étions déjà élevés contre l'augmentation vertigineuse de ce domaine, même si nous comprenions bien que, après des années difficiles, nous pouvions desserrer quelque peu la bourse. Toutefois, c'était un peu trop. Il ne serait d'ailleurs pas étonnant qu'aux comptes 2001 le chiffre soit plus raisonnable que celui budgété, mais ne tirons pas de plan sur la comète.

En revanche, il est certain, pour nous démocrates-chrétiens, qu'avec la baisse d'environ 50 postes de travail que nous réclamons et les 22 postes déjà supprimés par le Conseil administratif suite aux modifications apportées au budget, il paraît raisonnable de faire un lien entre la diminution de postes souhaités par les démocrates-chrétiens et le groupe de comptes englobant les biens, services et marchandises. En effet, s'il y a moins de postes, il y a également moins de besoins en biens, services et marchandises. C'est la raison pour laquelle nous proposerons une baisse de 5 millions sur le groupe de comptes «Biens, services et marchandises», directement en corrélation avec la diminution de postes que nous souhaitons.

Concernant les charges, M. Perler a dit qu'il n'y avait qu'une augmentation de 12,5 millions des charges par rapport au budget précédent, dont une grande partie

– 7,5 millions – était due aux mécanismes salariaux. Il a tout à fait raison de ce point de vue, mais M. Perler oublie de dire qu'en fait 12 millions de francs ont été retirés par rapport au budget précédent en matière de redevance pour les routes. Or nous ne savons pas encore si nous allons vraiment pouvoir enlever ces 12 millions de francs. En fait, si nous voulons être tout à fait honnêtes, l'augmentation est de 25 millions, et non pas de 12 millions. Il fallait que cela soit dit.

En ce qui concerne les subventions, notre groupe ne soutiendra pas une baisse linéaire des subventions pour trois raisons. La première raison provient du fait que les prestations en nature sont prises en compte depuis les comptes 2000. Un exemple de ces prestations en nature est le Victoria Hall. Auparavant, nous ne prenions pas en compte ce qu'il pouvait rapporter si nous le louions. Or il y a maintenant 633 600 francs inscrits comme subventions relatives à des prestations en nature sur la ligne budgétaire concernant le Victoria Hall, alors qu'avant il n'y avait rien. Ce n'est donc pas une augmentation de subventions, mais simplement une transparence des coûts. Nous avons suffisamment réclamé cette transparence pour ne pas nous en plaindre maintenant. Le fait que les prestations en nature aient été introduites a entraîné une augmentation de 5,5 millions de francs qui, en fait, n'en est pas une.

La deuxième raison a trait à l'augmentation de 9 millions des subventions, due en grande partie au domaine social, principalement à la petite enfance et à la Délégation à la jeunesse. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous soutenons cette augmentation qui va dans le bon sens.

La troisième raison, ainsi que cela a été relevé tout à l'heure par M. Sormanni, est que diminuer des subventions sans préciser lesquelles représente une opération très délicate. On risque ainsi de se retrouver avec une proposition de baisse de subventions dans un domaine dans lequel on ne souhaite pas voir diminuer la subvention. Ce procédé est donc quelque peu dangereux.

En ce qui concerne les investissements, notre groupe est heureux de constater que le montant pour 2002 a été ramené à 104 millions – soit les 100 millions que nous réclamons depuis toujours – et non pas à plus de 120 millions, comme l'année dernière, où le montant était manifestement trop élevé. Nous avons essayé de lutter contre ce montant, mais en vain. Nous constatons que le Conseil administratif est redevenu plus raisonnable en matière d'investissements.

Enfin, le dernier point précédant ma conclusion concerne les impôts, et en particulier le fameux centime additionnel. Notre groupe n'entrera pas en matière sur une baisse du centime additionnel. Il est cohérent avec ses actes ces dernières années. En effet, tant que la dette sera aussi importante, nous ne voyons pas comment nous pourrions proposer une diminution d'impôts. Cette mesure nous paraît totalement incohérente et difficile à concevoir du point de vue de la rigueur intellectuelle.

En conclusion, le Parti démocrate-chrétien votera le budget si les amendements que je viens de proposer sont votés, soit une vingtaine de places de travail en moins – c’est le point le plus important – ainsi qu’une réduction de 5 millions de francs sur le groupe de comptes 31 des biens, services et marchandises. Si ces amendements ne devaient pas être acceptés – et à vrai dire, Monsieur le président, entre nous, nous ne nous faisons pas de grandes illusions – le Parti démocrate-chrétien ne voterait pas ce projet de budget. Mais vous savez que, lorsque nous disons que nous ne pourrions pas voter le budget, il y a quand même deux possibilités... (*Brouhaha.*) C’est pour cela que je vous demande de rester attentifs jusqu’aux environs de minuit et vous connaîtrez la position définitive du PDC. (*Applaudissements.*)

Le président. J’espère bien, Monsieur Bonny, qu’à minuit nous serons tous rentrés.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). C’est une chance, voire un privilège ou un avantage de s’exprimer comme dernier intervenant sur les prises de position des partis. C’est une chance également, puisque j’ai été précédé sur ce sujet, notamment par le président de la commission des finances, M. André Kaplun, libéral, et par M. Jean-Marie Hainaut, rapporteur de minorité et libéral. Tous deux ont dit de nombreuses choses et notamment des choses très intéressantes. Ils ont parlé de chiffres, ce qui est normal en matière de budget. Je n’y reviendrai donc pas trop, de façon à ne pas alourdir la présente intervention. Je me permettrai donc de faire quelques remarques d’ordre général, et parfois quelques remarques plus particulières, sur ce projet de budget ainsi que de répondre aux précédents intervenants de la matinée.

Pour commencer, j’aimerais adresser des remerciements à M^{me} la rapporteure générale, qui s’est chargée d’une mission qui aurait peut-être dû incomber au Parti libéral. En effet, selon une certaine tradition, le groupe libéral ayant assumé la charge du rapport sur les comptes devait également assumer la charge de celui sur le budget.

Dès la présentation, le 11 septembre, du projet de budget 2002, le groupe libéral s’est rendu compte qu’il ne pouvait pas l’accepter. Conscients des rapports de force en présence, puisque – comme l’a rappelé M. Mouhanna – nous sommes gouvernés par une majorité alternative, nous avons compris que nous ne pourrions en aucun cas vous faire entendre raison et que nous serions certainement amenés, voire contraints, à déposer un rapport de minorité. J’aimerais également remercier notre rapporteur de minorité, qui a fait, à mon sens, plusieurs

remarques pertinentes de portée générale sur la politique et notamment sur ce que l'on entend ou espère d'une collectivité publique dans nos rangs.

J'aimerais faire une petite parenthèse pour répondre à M. Mouhanna selon lequel on peut lire dans le rapport de minorité que les années 80 étaient florissantes et que nous avons effectivement peut-être dépensé sans compter à ce moment-là. Il pose alors la question suivante: «Mais qui était au pouvoir en 1980?» Evidemment, c'était l'Entente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, peut-être est-ce que nous vous aimons bien malgré tout, au fond de notre cœur. C'est pour cela que nous ne souhaitons pas vous voir répéter les mêmes erreurs que nous durant les années 80. (*Brouhaha et applaudissements.*)

J'aimerais également citer, dans les options stratégiques du Conseil administratif, une phrase que je vous livre textuellement: «Ne pas reporter sur les exercices futurs des charges de fonctionnement excessives.» Nous ne pouvons qu'être d'accord sur ce point. En revanche, nous comprenons mal, à la lecture du projet de budget 2002, comment le Conseil administratif à majorité alternative compte parvenir à le faire. En effet, nous constatons par l'augmentation de certaines charges qu'il va lier les exercices futurs et, plus grave encore – car l'exercice futur est une structure quelque peu virtuelle – les générations futures par une augmentation de la dette et peut-être un retour du déficit dans un avenir plus proche que prévu.

Enfin, on nous dit qu'il ne faut pas nous étonner de voir la gauche faire une politique de gauche, mais nous en sommes ravis! Nous sommes ravis de voir que vous respectez la mission pour laquelle vous avez été élus. Nous notons simplement que nous n'avons pas été élus pour faire de la politique de gauche. Nous entendons dénoncer cette politique dans cette enceinte, et de façon répétée, afin de rendre la population attentive aux risques liés aux actions de l'Alternative. La réflexion que le groupe libéral – et le groupe radical, j'imagine – a menée au sujet de ce projet de budget n'est pas une réflexion de budget 2001 à budget 2002, mais bien de comptes 2000 à budget 2002. Ainsi, nous pouvons constater que, contrairement à ce qui a été dit sur certains bancs de l'Alternative, nous ne souhaitons pas diminuer le ménage de la municipalité. Nous sommes même favorables à un certain nombre d'augmentations, mais uniquement à des augmentations raisonnables.

En effet, en ce qui concerne le budget de fonctionnement, mis à part les amortissements prévus ou complémentaires et les imputations internes, nous constatons que le compte de fonctionnement augmente de 72 millions de francs entre les comptes 2000 et le budget 2002.

Je vais donc faire l'exercice inverse. Les charges du groupe de comptes 30 liés aux mécanismes salariaux représentent environ 7,5 millions de francs. Nous

aurions 6 millions de francs au groupe de comptes 31 en faveur de la rénovation d'immeubles, ce qui est non seulement souhaité, mais obligatoire. Et, faisons rêver l'Alternative, si nous acceptions les 99 postes de travail supplémentaires prévus initialement, nous aurions une dizaine de millions de francs. Ces millions n'existent plus, mais il y aurait eu environ 23 millions de francs consacrés à la création de nouveaux postes, aux mécanismes salariaux et aux rénovations des immeubles. Il reste néanmoins un peu moins de 50 millions de francs dont nous ne savons pas exactement à quoi ils sont attribués. Ils ont été attribués à l'augmentation de subventions, du ménage de la municipalité et notamment au groupe de comptes 31, en plusieurs endroits.

Nous avons également beaucoup entendu parler ce matin de la fonction publique et du statut du personnel. Le groupe libéral est fortement attaché à une fonction publique de qualité. Nous sommes conscients que les collaborateurs de la Ville de Genève doivent avoir des conditions de travail salariales satisfaisantes. Cependant, nous ne devrions quand même pas avoir l'impression – comme on l'entend dans la bouche de certains – que nous faisons de l'Etat pour l'Etat, l'objectif premier étant que tout le monde devienne fonctionnaire et travaille à la même enseigne. Le seul objectif politique de cette majorité alternative serait alors de créer des places de travail pour dire: «Maintenant, nous défendons les intérêts des postes que nous avons créés», sans s'occuper des citoyens contribuables, dont les impôts payent les salaires des employés de la fonction publique. Cependant, je n'oublie pas que les salariés de la fonction publique payent également leurs impôts.

Je saute quelques chapitres que j'avais prévu d'aborder, mais ils l'ont déjà été précédemment. Je dirai quelques mots sur les revenus qu'escompte le Conseil administratif pour équilibrer son budget, voire dégager des bonis, faire des amortissements complémentaires et peut-être, à terme, rembourser la dette.

En ce qui concerne la fiscalité des centimes additionnels, notre rapporteur de minorité s'est déjà exprimé à ce sujet. Au sujet de la taxe professionnelle, la gauche alternative n'a pas d'état d'âme à augmenter cette taxe de 120 000 ou 130 000 francs de façon artificielle, de façon que le budget qu'elle nous présente aujourd'hui soit conforme à la loi sur l'administration des communes. Nous contestons cette façon de faire.

Je tiens à attirer également l'attention du Conseil administratif et du Conseil municipal sur une écriture, un petit tour de passe-passe, concernant la taxe de police ainsi que la rétrocession de la Confédération sur les taxes de carburant transitant par le Canton. Sous la rubrique «Autorités», nous trouvons un revenu d'environ 12 400 000 francs, mais il s'agit en fait de la contrepartie de la taxe de police. Je doute fort que le Canton, soit en fait la Confédération, entre en matière

pour payer ces 12 400 000 francs, si nous ne payons pas les 12 millions de francs qui ont été supprimés. J'ai donc quelques inquiétudes concernant le calcul des revenus à ce sujet. Un montant de 12 millions de francs n'est pas négligeable. De ce point de vue, les personnes qui nous présentent ce projet de budget peuvent avoir quelques soucis à se faire.

En ce qui concerne la dette, nous ne faisons pas une fixation sur le poids de la dette ou sur la dette elle-même. En revanche, il nous paraît important de vous rendre attentifs à l'effet pervers que peut avoir la dette. En effet, nous pouvons dire maintenant que le poids de la dette diminue régulièrement. Cette diminution est liée à deux choses: tout d'abord, la dette a effectivement quelque peu diminué, mais surtout les taux d'intérêts ont fortement baissé. Je vous rappelle que, comme vous pouvez le lire dans le rapport de minorité, pour une augmentation d'un point sur les marchés des capitaux, c'est 18 millions de francs que vous aurez à déboursier pour payer le poids de la dette.

J'en viens à quelques remarques concernant le groupe de comptes 30 et le personnel. Nous avons déposé, au nom des groupes radical et libéral, des amendements visant à réduire fortement les demandes de postes supplémentaires faites par le Conseil administratif. En fait, nous souhaitons ainsi préserver la fonction publique existante, car, en augmentant le nombre de postes de façon inconsidérée, vous ne pourrez pas les justifier si, dans les années à venir, nous devons revenir par malheur au blocage des mécanismes salariaux. Le personnel qui est en place actuellement ne peut que s'inquiéter de cette façon de procéder. Je tiens à rappeler ici qu'il ne s'agit pas de modifier la fonction publique existante. Nous ne demandons pas une diminution, mais bien une non-augmentation des postes existants. Cette nuance méritait d'être soulignée. En effet, nous pouvons lire à la page 9 du rapport de majorité: «En ce qui concerne les postes, un effort significatif a été fait, puisque nous passons de 99,5 postes à 77,5 postes, soit 20 postes supprimés.» Or, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est une mauvaise lecture. Il n'y a pas suppression de 20 postes, mais malgré tout augmentation de 77 postes. Telle est ma propre interprétation de ces lignes.

Concernant le groupe de comptes 365, soit les subventions, nous constatons une augmentation assez considérable de ce domaine depuis quelques années. Avec notre proposition de diminution générale de ce groupe 365 de 7,5 millions de francs, nous concédons malgré tout à ce chapitre une augmentation d'environ 13 millions de francs, de comptes 2000 à budget 2002, ce qui est bien supérieur à l'augmentation du coût de la vie.

On peut dire qu'il y a de nouveaux groupes ou de nouvelles structures méritant d'être subventionnées. C'est la raison pour laquelle les groupes augmentent et que des transferts ou des écritures de prestations en nature apparaissent. Nous constatons que certaines subventions augmentent, mais elles pourraient augmen-

ter de manière moins substantielle. Une fois encore, il ne s'agit pas de diminuer ce que les subventionnés touchent, mais de réduire les augmentations de ces subventions.

Quelques mots maintenant à propos du domaine de la petite enfance: il s'agit d'un secteur subventionné qui semble relativement gourmand. Jusqu'où devra-t-on aller pour la petite enfance? Depuis ces dix dernières années, nous voyons une inflation constante des coûts relatifs à ce secteur qui nous est cher, pour ne pas dire onéreux. Le groupe libéral est attaché à des institutions de la petite enfance et à un accueil de qualité. Cependant, les augmentations de subventions ne sont pas entièrement justifiées dans la structure actuelle et ne vont pas forcément dans le bon sens. Nous avons peine à croire que chaque franc investi dans la petite enfance corresponde vraiment à une amélioration de l'accueil. Il s'agit plutôt de structures relativement lourdes et coûteuses qui mériteraient certainement d'être revues. Nous pensons également que, avec la demande d'augmentation de la subvention à la petite enfance, le magistrat en charge des affaires sociales anticipe quelque peu sur la future municipalisation de ce secteur; preuve en est les demandes de postes de travail supplémentaires pour la Délégation à la petite enfance. Nous pensons que cette mesure est un peu prématurée pour l'instant. Nous attendons avec plaisir la proposition de transformation en service public des institutions de la petite enfance.

Quelques mots encore sur le centime additionnel que nous proposons de diminuer d'un point. Quand j'entends qu'en diminuant les impôts ou le centime additionnel nous faisons un cadeau aux riches, cela est vrai, mais nous faisons également un cadeau aux revenus les plus modestes. Si les riches, par cette mesure, voient effectivement leurs impôts diminuer, il est peut-être tout aussi important pour les revenus modestes de voir diminuer ce qu'ils ont de la peine à payer. Nous avons entendu également que nous étions incohérents en voulant prôner la réduction de la dette et, simultanément, une diminution de la fiscalité.

Nous n'aurions pu qu'applaudir et vous suivre, Messieurs les conseillers administratifs, si vous aviez proposé un projet de budget égal ou légèrement en hausse par rapport aux comptes 2000, en affirmant que tout l'argent perçu en plus grâce aux 45,5 centimes additionnels serait attribué à la diminution de la dette. Nous aurions pu voter ce budget ce soir ou, je dirais même, en fin d'après-midi. Or il n'en est rien, car vous entendez effectivement consacrer 10 millions à la diminution de la dette sur ce projet de budget 2002 et le solde à l'augmentation du ménage municipal. Cette situation est intolérable. Nous considérons que le Conseil administratif n'est pas raisonnable et que tout ce qui sera encaissé sera malheureusement dépensé dans les plus brefs délais. En conséquence, il vaut mieux empêcher le Conseil administratif de dépenser maintenant cet argent au moyen d'une diminution de la fiscalité.

En conclusion, nous avons entendu M. Mouhanna se réjouir que les comptes 2001 seraient peut-être excédentaires de plusieurs dizaines de millions. J'ai, quant à moi, cru voir dans ses propos une certaine tristesse. Les représentants de l'Alternative doivent se dire: «Mais pourquoi n'avons-nous pas su dépenser tout cet excédent pour présenter des comptes moins favorables?» Cela fait partie du regret de la gauche de ne pas avoir réussi à dépenser la totalité de «la rapine fiscale», comme certains l'appelaient autrefois.

M. Manuel Tornare, maire. Il m'appartient de conclure avant que nous ne passions à d'autres votes et au deuxième débat. Si nous comparons le budget 2001 et le budget 2002 – M. Pierre Muller vient de me confirmer les chiffres – il y a une augmentation des charges de 12 millions. Cette somme n'est pas considérable. Mais quel est le motif de ces augmentations de charges? Comme vous l'avez tous dit dans cette enceinte, des mécanismes salariaux ont été débloqués. Ce sont là des droits et non pas des cadeaux.

Un effort avait déjà été accompli en 2001 pour le personnel de la petite enfance dont les retraites étaient inappropriées. Vous aviez déjà accepté l'an passé que je fasse une proposition au sujet de la création d'une fondation de prévoyance professionnelle adaptée et je vous en remercie. Cependant, il est évident qu'une telle mesure coûte de l'argent.

Vous avez également accepté notre proposition d'allocations complémentaires pour les retraités de la Ville de Genève, soit 1,6 million de francs. La droite a voté en faveur de cette allocation complémentaire, si ma mémoire ne me fait pas défaut.

La titularisation des temporaires relève d'une volonté du Conseil administratif, de la commission du personnel de la Ville et des syndicats, mais personne n'a contesté cette mesure dans cette enceinte. Cela coûte également de l'argent, Mesdames et Messieurs.

En ce qui concerne la création de nouveaux postes de travail, mon collègue Pierre Muller a très justement parlé tout à l'heure de Genève comme d'une sorte d'entreprise. Les libéraux savent très bien qu'une entreprise qui n'engage pas est une entreprise qui stagne. Ils le savent peut-être mieux que d'autres, puisqu'ils prétendent être plus proches des entreprises. L'entreprise «Genève», chère à M. Pierre Muller, doit donc engager du personnel. Durant de nombreuses années, il y a eu ce qu'on appelle le «personnel stop» et cette situation n'était pas saine pour nos administrations. Vous-mêmes, Mesdames et Messieurs de l'Entente, vous demandez toujours plus de prestations nouvelles, de nettoyages supplémentaires, etc. en ville de Genève sous forme de motions, de résolutions ou d'inter-

pellations, tout comme l'Alternative d'ailleurs. Il faut donc concrétiser ces nouvelles charges par de nouveaux postes.

Mon collègue Hediger ne cesse de me le rappeler, de le rappeler au Conseil administratif et au Conseil municipal: certains postes rapportent également de l'argent à la Ville de Genève. A titre d'exemple, je citerai la création des huit postes d'agents de ville qui va certainement être votée cet après-midi. Il s'agit d'emplois de la Ville de Genève qui rapporteront de l'argent dans les caisses de la Ville. Or vous avez omis de mentionner ce fait.

Il faut également lutter contre le chômage en engageant de nouvelles personnes à la Ville de Genève. Un petit exemple: nous avons maintenant à la réception du Palais Eynard une ancienne employée de Swissair. La Ville de Genève essaye de lutter contre le chômage. Parmi ces nouveaux postes, il y aura certainement d'anciens employés de Swissair ou du Casino. C'est important de le dire, Monsieur le président...

Le président. Mais oui.

M. Manuel Tornare, maire. Je vous ai entendu dire que cela n'avait rien à voir dans le débat. Il est quand même important de le dire. Il faut aussi lutter contre le chômage de cette manière. (*Remarque du président.*) Ah bon, alors mes oreilles me trahissent.

Il est évident également – certains d'entre vous l'ont également relevé – que les subventions ont été gelées durant de nombreuses années. Certains subventionnés dans les domaines culturel, sportif ou social s'en sont plaints. Maintenant que les comptes sont meilleurs, nous avons entendu ce message, mais sans ouvrir tous les robinets, cela va sans dire. Nous sommes restés malgré tout raisonnables. Je répète qu'une augmentation de 12 millions de charges de 2001 à 2002 ne constitue pas une augmentation considérable.

Comme le disait M. Bonny, nous avons fait un effort dans le domaine social. Pour ce qui est de l'Agenda 21, j'espère que le groupe socialiste votera nos propositions à ce propos dans le domaine de la coopération, de la culture, dans le domaine international ainsi que dans le domaine cher à mon collègue M. Ferrazino, le nettoyage des bâtiments publics. Combien de libéraux se plaignent à longueur d'année de la saleté des murs en ville de Genève, en demandant que les tags soient effacés? Mesdames et Messieurs, ces mesures coûtent de l'argent et, bien évidemment, vous retrouvez ces sommes dans le budget.

Concernant les indemnités des pompiers, je soutiens moi-même cette proposition. Cependant, je suis également d'accord avec M. Mouhanna pour dire que le

Conseil administratif doit mener une réflexion globale sur les indemnités en Ville de Genève ainsi que sur les heures supplémentaires. Il faut en effet qu'il y ait une égalité de traitement entre tous les services et les départements dans ces domaines. Une telle réflexion est indispensable. Ce thème est d'ailleurs à l'ordre du jour de notre séminaire annuel au mois de février. Un toilettage du statut de la fonction publique municipale n'a jamais été réalisé correctement. Il s'agit maintenant de le faire pour obtenir un autre statut, plus moderne, plus adéquat.

En ce qui concerne les critiques adressées par certains d'entre vous, entre autres par M. Kaplun, concernant l'effort que le Conseil administratif a fait, je peux vous dire, Monsieur Kaplun, que l'exercice n'a pas été facile. Quand, en septembre, M^{me} Calmy-Rey nous a annoncé qu'il y avait une diminution de 36 millions de francs de recettes fiscales, nous nous sommes réunis à nouveau les cinq magistrats pour décider d'une diminution du budget de 10 millions de francs. Chaque département a fait un effort. Et, pourtant, vous n'y croyiez pas: j'ai entendu de nombreux bruits de couloir dans vos milieux selon lesquels nous n'oserions jamais faire cet effort-là. Maintenant qu'il est fait, il ne faut pas nous critiquer. Nous sommes donc passés de 99,5 nouveaux postes de travail à 77 postes, comme vous l'avez dit. Malgré ces diminutions, nous sommes toujours en situation de boni. Les comptes 2001 seront certainement meilleurs que prévus, d'après ce que l'on entend dire dans les couloirs de l'administration fiscale cantonale.

Mesdames et Messieurs, certains aimeraient faire des cadeaux aux contribuables. J'ai entendu M^{me} Ducret à ce sujet. Qu'est-ce donc que ce terme? Nous ne sommes pas dans une république bananière. Je préfère, quant à moi, que nous fassions un cadeau à la dette, parce que nous ferons ainsi un cadeau aux générations futures. Le Conseil administratif s'est engagé – et je suis sûr que nous tiendrons ce pari – à diminuer la dette de 100 millions de francs en quatre ans. Nous avons en effet pris conscience qu'il fallait diminuer la dette, contrairement à ce que vous aviez fait dans les années 80. M. Oberholzer a eu l'honnêteté de reconnaître que, lorsque la droite était au pouvoir, elle n'avait pas diminué la dette qui était déjà très importante.

Concernant la procédure, je suis resté assez longtemps, comme vous le savez, au sein du Conseil municipal. Chaque année, nous entendions des rapporteurs, des chefs de groupe se plaindre de la procédure. Mesdames et Messieurs, c'est à vous qu'il revient de prendre les bonnes décisions, mais mon collègue Pierre Muller n'obtient en général les chiffres de M^{me} Calmy-Rey qu'au mois d'octobre. Or nous ne pouvons pas faire un bon projet de budget sans avoir les chiffres du Département cantonal des finances. Il est illusoire de croire que le budget pourrait être prêt plus tôt dans l'année. Un budget contient de toute façon toujours une part d'illusion, ce n'est pas une réalité stricte, mais une projection.

En conclusion, le Conseil administratif considère à l'unanimité qu'il s'agit d'un bon projet de budget. Je dirais à M. Oberholzer de suivre son conseiller administratif préféré qui, lui aussi, vous demande de voter ce projet de budget ce soir.

Le président. Merci, Monsieur le maire. Le premier débat est terminé, je vais suspendre momentanément la séance afin que nous ayons le temps de faire parvenir à tous les chefs de groupe, aux conseillers administratifs, la série d'amendements que nous allons traiter.

(La séance est suspendue de 11 h 15 à 11 h 35.)

Deuxième débat

Le président. Nous allons examiner le budget page par page. Nous avons reçu des amendements que j'appellerai «génériques», c'est-à-dire qui concernent toutes les cellules. Nous allons les examiner en premier. Il s'agit d'amendements concernant le groupe de comptes 31, «Biens, services et marchandises», et le groupe de comptes 36, «Subventions et allocations».

*Autorités et tous les départements.
Toutes les pages (13 à 79), toutes les cellules,
groupe de comptes 31x, Biens, services et marchandises.*

Le président. Nous avons reçu un amendement des groupes libéral et radical qui souhaitent une diminution de 10 millions de francs de ce groupe de comptes. Je donne la parole à M. Hainaut pour défendre cet amendement.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Il s'agit du premier des deux amendements que vous avez appelés «génériques», à juste titre d'ailleurs.

Le président. Merci.

M. Jean-Marie Hainaut. Il concerne le groupe de comptes 31, «Biens, services et marchandises». Lors du premier débat, certaines critiques ont été formu-

lées à l'égard d'amendements dits «génériques». Selon ces critiques, on se dispense de toucher aux services particuliers en faisant des amendements génériques. J'ai compris que cette remarque s'adressait surtout aux amendements du groupe de comptes 36. Or telle n'est pas du tout notre intention.

En ce qui concerne le groupe de comptes 31, «Biens, services et marchandises», il s'agit en fait d'une diminution du ménage de la Ville de Genève. L'approche que nous souhaitons privilégier....

Le président. Excusez-moi, Monsieur Hainaut, je vous interromps. Mesdames, Messieurs, nous sommes en deuxième débat, nous discutons des amendements. Je vous prie de bien vouloir tenir vos caucus à l'extérieur de la salle de notre séance plénière ou bien de respecter les orateurs qui s'expriment. La parole est à M. Hainaut. Je vous prie de m'excuser de vous avoir interrompu.

M. Jean-Marie Hainaut. Vous êtes tout excusé. Sur ce groupe de comptes 31 «Biens, services et marchandises», nous avons constaté une augmentation de plus de 21 millions de francs au projet de budget 2002 par rapport aux comptes 2000, soit une progression de 17%. Notre idée n'est pas de geler ce secteur, mais d'en freiner l'augmentation. Elle résulte de la constatation d'une trop grande augmentation du ménage de la Ville dans ce secteur. Ce sont les mêmes constatations que peuvent faire nombre d'entrepreneurs de notre cité, de notre canton, qui, à un moment donné, doivent se poser des questions sur leur capacité à assumer un certain nombre de charges.

Concernant cette réduction de 10 millions de francs – et je ne crois pas qu'on puisse là nous taxer de manque de courage politique – il nous paraît difficile à nous autres, conseillers municipaux, de savoir mieux que les représentants des différents départements dans quels services certaines coupes en termes de biens, services et marchandises seraient supportables et dans quelle mesure certaines des lignes budgétées doivent absolument être maintenues. Nous souhaitons obtenir une réduction globale du budget au moyen de cet amendement, charge ensuite à chacun des responsables des départements de mener une réflexion basée sur un esprit critique quant à la nécessité de ces dépenses.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire auparavant, il convient de faire la part des choses et la distinction entre les dépenses souhaitables, voire excessives et les dépenses strictement nécessaires. Je vous rappellerai qu'avec une réduction de ce type nous avons encore sur ce poste une augmentation de 9% par rapport aux comptes 2000. En chiffres absolus, il s'agit de 12 millions de francs. Cet effort, qui sera affecté également à l'amélioration de la situation du budget de la Ville de Genève, nous paraît tout à fait supportable.

M. Bernard Lescaze (R). Au nom du groupe radical, j'aimerais également soutenir l'amendement qui a été déposé. Bien sûr, une diminution de 10 millions de francs sur le groupe de comptes 31 peut paraître importante. M. Hainaut vous a démontré qu'en réalité il n'en était rien, dans la mesure où l'augmentation réelle de ce secteur pour 2002 se montait à 12 millions de francs, soit à 9%.

Sur le plan technique, j'aimerais insister sur le fait que cette diminution est la meilleure possible. Plutôt que le Conseil municipal fasse lui-même un travail de charcutier ou d'épicier, il vaut mieux laisser à ceux qui ont la véritable connaissance des services de l'administration, soit le Conseil administratif, la possibilité de répartir lui-même, selon les départements, puis les services, cette diminution de 10 millions qui ne se veut nullement une diminution linéaire, les diminutions linéaires étant les plus absurdes qui soient. Il appartient au Conseil administratif d'opérer les arbitrages nécessaires sur le groupe de comptes 31. C'est pourquoi, en réalité, cet amendement est l'un des plus importants qui puissent être faits pour montrer une volonté d'économie. Telle est la volonté en tout cas du Parti libéral et du Parti radical, mais une volonté d'économie intelligente. Nous sommes de ce point de vue moins bien outillés que le Conseil administratif. C'est la raison pour laquelle nous faisons confiance au Conseil administratif, auquel il revient de répartir ces économies entre ses différents départements. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons instamment de voter cet amendement.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). La proposition de M. Lescaze m'étonne, car je sais qu'il est très attaché aux prérogatives parlementaires et à celles du Conseil municipal. M. Lescaze propose que le Conseil municipal se dessaisisse de ses prérogatives d'examiner point par point le détail du budget municipal et qu'il délègue au Conseil administratif le soin d'exécuter des amendements généraux en disant: «On vous donne 10 millions de francs en moins et essayez de voir ce que vous pouvez en faire.»

Je me mets un instant dans la situation inverse. Supposons que je propose au Conseil administratif, au vu des recettes supplémentaires attendues, de rajouter, par exemple, 10 millions de francs pour les subventions générales, quitte à ce que le Conseil administratif les attribue lui-même et 5 millions de francs pour compenser le retard d'un certain nombre d'éléments salariaux du personnel, etc. Qu'entendrais-je de la part des membres de l'Entente si nous faisons de telles propositions? Une proposition de ce genre va à l'encontre des prérogatives du Conseil municipal. Il revient au Conseil municipal lui-même d'étudier chaque point. Lorsqu'il y a une décision ou une proposition concernant une rubrique, il faut que les uns et les autres soient conscients des implications de cette dernière aux différents domaines en question. Il ne suffit pas de dire: «Vous enlevez 10 millions de francs.» Il faut dire exactement dans quels services cette somme

sera enlevée pour que les uns et les autres sachent exactement quelles prestations vous voulez viser. Or, en agissant comme vous le faites, vous ne voulez pas vous mouiller. Nous n'allons pas vous suivre dans cette voie.

M. Bernard Lescaze (R). Nous ne pouvons quand même pas laisser, au début d'un débat budgétaire qui se veut sérieux, M. Mouhanna dire n'importe quoi. Lorsqu'il parle des implications salariales, on croirait qu'il s'apprête à nous parler du groupe de comptes 30. Or nous parlons en ce moment d'une diminution sur le groupe de comptes 31, «Biens, services et marchandises». Il est évident qu'il y a des personnes dont les salaires sont payés par le groupe de comptes 31 et notamment le groupe 318, «Honoraires et prestations de services».

Nous sommes très heureux, Monsieur Mouhanna, que vous manifestiez une telle défense des intérêts de sociétés privées de nettoyage, par exemple, ou de mandats et d'honoraires de certains consultants. Nous en sommes même ravis, parce que cela serait bien la première fois. Mais justement, comme nous le connaissons bien – Monsieur le président, vous transmettez à M. Mouhanna – nous ne pensons pas du tout qu'il cherche à défendre les entreprises privées de nettoyage, les mandats et honoraires des consultants et ce genre de prestations de services. Nous pensons simplement que M. Mouhanna tient son juste rôle de défenseur acharné de la dépense et d'un Conseil administratif dépensier. Je pense qu'il convient de le dire au début de ce débat. Ensuite, nous pourrions faire un travail plus technique.

Je répète ce que j'ai dit. Si nous pouvions opérer cette diminution générale sur le groupe de comptes 31 – une diminution de l'augmentation, je m'empresse de le dire – nous gagnerions beaucoup de temps et nous ferions quelque chose de plus rationnel. Je persiste à penser que c'est le Conseil administratif qui a réellement la maîtrise de ce groupe 31. Peut-être M. Mouhanna et ses amis souhaitent-ils davantage de postes d'auxiliaires qu'on peut ainsi payer d'une manière discrète, avant de nous demander des augmentations de nouveaux postes de travail et quand on les critique, comme l'année passée, on apprend que ces gens sont déjà engagés. J'espère qu'il n'en ira pas de même cette année. Je le souhaite, mais je n'en suis pas encore totalement certain. Nous le verrons sur un ou deux postes.

Je déclare simplement que, aujourd'hui, la déclaration du représentant de l'Alliance de gauche sur le groupe de comptes 31 ne correspond même pas à leur véritable utilisation – du moins à leur utilisation légale. C'est une tromperie que de dire cela devant ce Conseil municipal. En conséquence, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous invite à souscrire à cet amendement présenté par les groupes libéral et radical. C'est l'un des amendements les plus intelligents – il faut le dire – que nous ayons à voter aujourd'hui. C'est aussi l'un

des amendements les plus révélateurs de votre volonté ou non de réellement tenir les finances de la Ville de Genève. Nous serons donc fixés avant midi sur votre volonté réelle, après les beaux discours que nous avons entendus ce matin sur le rétablissement des finances municipales. Cela nous permettra également de juger de votre sincérité à cet égard.

Le président. Nous allons mettre aux voix l'amendement déposé par les groupes libéral et radical et demandant une diminution de 10 millions de francs du groupe de comptes 31, «Biens, services et marchandises».

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé à la majorité.

Autorités et tous les départements.

*Toutes les pages (13 à 79), toutes les cellules,
groupe de comptes 31x, Biens, services et marchandises.*

Le président. Toujours pour le groupe de comptes 31, nous avons un amendement émanant du Parti démocrate-chrétien qui demande une diminution de 5 millions de francs.

M. Robert Pattaroni (DC). Nous n'avons pas suivi le précédent amendement, tout en partageant l'argumentation générale. Nous n'acceptons pas l'argument selon lequel il nous appartiendrait d'entrer en matière sur les frais généraux. Si un jour nous entrons en matière, les personnes avançant cet argument partiraient en courant. En effet, il y a dans nos rangs certaines personnes qui, de par leur vie professionnelle, connaissent extrêmement bien ces questions de matériel. Si nous devons commencer à faire la liste de tout ce qui pourrait être amélioré ou des économies que nous pourrions faire et que nous rendions publiques ces propositions, il est probable que nous serions suivis par de larges portions de la population, qui dépassent de loin certains milieux aisés. Nous ne voulons pas faire ce genre de démonstration, mais je mets en garde ceux qui nous mettent au défi de la faire, que nous ne passions aux actes.

Autant il est difficile, comme le disait très justement notre collègue Bonny, d'entrer en matière concernant les subventions quand on ne connaît pas exactement ce qui se passe au niveau de certaines activités dans les associations, autant, concernant le matériel, il y a plusieurs personnes expertes dans ce Conseil municipal pouvant porter des jugements de valeur qui pourraient faire mal publiquement.

Il faut donc être prudent. Si, nous, nous sommes plus modérés dans notre proposition, tout en partageant l'argumentation développée tout à l'heure par les précédents intervenants, c'est en raison du fait que nous avons fait un certain calcul. Il est évident qu'on ne peut pas toujours mettre en relation les dépenses avec le personnel, mais on peut à notre avis donner, à titre indicatif, quelques chiffres à ce sujet.

En l'an 2000, nous avons des dépenses de plus de 125 millions, 126 millions, pour ce qui est du budget. Par rapport au personnel budgété, cela donnait une dépense par personne, tout compris – les temporaires inclus – de 48 657 francs. C'est uniquement par rapport au personnel budgété que la comparaison est possible, je m'en suis encore entretenu tout à l'heure avec les spécialistes du département des finances, qui suivent nos débats dans le bureau situé à côté de la salle des pas perdus.

En 2001, comme nous le savons tous, nous avons voulu faire un certain rattrapage, car nous avons évidemment dû nous priver de certaines dépenses probablement tout à fait légitimes. Le rattrapage a donc été opéré. En 2001, nous sommes passés de 48 657 francs à 55 135 francs par personne. L'augmentation était de 13,3%. Par rapport à 2002, si nous faisons le même calcul – parce qu'il faut être honnête – il n'y a plus 55 135 francs par personne, mais 52 415 francs. Cependant, je vais au-devant de ceux qui voudraient se limiter à ce raisonnement. Nous avons eu par rapport à 2001 une diminution de 5,2%, mais le problème n'est pas là. Le rattrapage de l'année dernière a été considérable et il est vrai qu'il faut maintenant donner un coup de frein.

Nous considérons que notre proposition de moins 5 millions de francs nous donne un montant par personne de 50 637 francs, au lieu de 52 415 francs, ce qui représente malgré tout une augmentation de 4,1% par rapport à 2000.

Il est bien sûr ennuyeux de passer en revue des chiffres précis. Certaines personnes dans d'autres rangs – j'en vois ici de mes propres yeux – aiment entrer dans ce genre de discussion, mais il faut alors aller jusqu'au bout du raisonnement. Mon temps de parole étant écoulé, je vous rends néanmoins attentifs au fait qu'il est tout à fait correct de proposer une telle diminution si l'on veut mettre l'accent sur d'autres activités, notamment les activités de proximité ou dans le domaine social.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Nous ne pouvons que nous féliciter de l'intervention de M. Pattaroni, du moins dans sa première partie, tout en regrettant qu'elle n'ait pas été faite cinq minutes plus tôt. Il nous paraît difficile de comprendre pour quelle raison le Parti démocrate-chrétien n'a pas soutenu le précédent amendement pour en arriver ensuite au présent amendement. (*Remarque.*) Je

ne suis pas sûr que nous puissions vraiment régler cette question ensemble. Je ne pense pas que nous soyons toujours sur la même longueur d'onde sur ces sujets-là.

L'argumentation mathématique qui a été exposée ne nous semble précisément pas être la bonne, puisque nous partons dans une logique d'attribution automatique à chaque employé d'un certain montant statistiquement démontré. Or nous privilégions l'approche selon laquelle il convient plutôt de réfléchir en termes de priorité, de fonctionnalité en se disant: «Il y a certaines dépenses qui ne sont peut-être pas nécessaires et sur lesquelles nous devrions réfléchir à nouveau, qu'elles donnent lieu ou non à une répartition entre tous les collaborateurs.»

Cette approche mathématique rejoint, à nos yeux, la linéarité évoquée par M. Lescaze. Cette linéarité n'est guère souhaitable selon lui, un point de vue que nous partageons également. Qui veut le plus, veut le moins. Nous soutiendrons donc cet amendement lors du vote qui va suivre.

M^{me} Michèle Ducret (R). Je serai brève: nous soutiendrons également cet amendement. Qui peut le plus, peut le moins. Nous sommes heureux de voter en faveur de cette diminution avec le Parti démocrate-chrétien.

M. Robert Pattaroni (DC). Je complète quelque peu mon allocution, puisque je l'ai volontairement interrompue.

Il y a deux points que je souhaite mentionner. Premièrement, ce type de lecture est vraiment utile en matière de finances publiques. On peut discuter du fait qu'on rapporte des dépenses en tout genre au nombre d'habitants, par exemple, ou au nombre de personnes employées, mais c'est une convention à l'échelon international et même suisse – pour une fois – dans les fameux fascicules dont la lecture devrait être recommandée lors de chaque vote sur le budget. En effet, on y trouve des informations fondamentales, notamment d'ordre qualitatif, concernant la Confédération et l'ensemble des cantons et des communes. Ma foi, la Ville de Genève fait aussi partie des communes, même si d'aucuns lui attribuent un rang supérieur. On rapporte donc les dépenses au nombre d'habitants ou au nombre de personnes qui travaillent.

Deuxièmement, si nous avons voté en faveur de l'amendement de moins 10 millions de francs, nous aurions eu 48 860 francs par personne en 2002, avec les réserves que j'ai moi-même évoquées, soit pratiquement le même montant qu'en 2000. Il nous a donc semblé correct d'opérer une certaine augmentation de ce montant, compte tenu de l'évolution générale. C'est la raison pour laquelle nous avons fait une proposition de diminution de seulement 5 millions de francs.

Nous sommes évidemment très heureux d'être suivis par quelques partis. Je pense que les autres vont prendre la parole pour dire qu'ils sont également d'accord ou qu'ils donneront leur avis au moment du vote.

Le président. Non, ils ne vont pas reprendre la parole, puisque plus personne ne l'a demandée. Nous pouvons passer au vote immédiatement sur cet amendement proposé par le Parti démocrate-chrétien, qui demande une diminution de 5 millions de francs sur le groupe de comptes 31.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 38 non (Alternative) contre 33 oui (Entente).

4. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

5. Interpellations.

Néant.

6. Questions.

Néant.

Le président. Nous reprendrons la séance à 14 h avec un amendement générique sur les subventions. Je vous souhaite un bon appétit.

Séance levée à 12 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3698
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3698
3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2002 (PR-150 A/B). Suite du premier débat	3698
4. Propositions des conseillers municipaux	3728
5. Interpellations	3728
6. Questions	3728

La mémorialiste:
Marguerite Conus